



Le défi

de la mise en application

de l'accord de

Paris en Tunisie

par Nidhal ATTIA
octobre 2017

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
AFRIQUE DU NORD TUNIS

SOMMAIRE

03	Principales recommandations
05	I. Introduction
07	II. Pour gérer l'inévitable, la priorité des priorités, c'est l'adaptation
11	III. Les pertes et les dommages
13	IV. La réduction progressive des émissions
18	V. Finance climat
24	VI. renforcement des capacités
26	VII. La transparence
28	VIII. La gouvernance et les villes
30	IX. Genre et climat
32	X. Conclusion
33	Références



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Après avoir ratifié l'Accord de Paris en février 2017, la Tunisie fait face à sa concrétisation à travers son NDCs (Nationally Determined Contributions). Les principales recommandations pour l'implémentation de l'Accord et sa mise œuvre à l'échelle nationale et régionale structurées dans ce papier sont les suivantes :



- 1 Identification des besoins et des priorités de lutte contre les effets des changements climatiques en Tunisie dans tous les secteurs.
- 2 Élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie en faisant participer les différentes parties prenantes au processus de concertation, de concrétisation et de suivi.
- 3 Désignation de l'unité ou l'entité nationale qui se chargera du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de la NDC.
- 4 Renforcement de la stratégie d'Adaptation à travers la mise en œuvre d'un "Plan National d'Adaptation" en sollicitant le National Adaptation Plan Global Network.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

5 Intégration des Objectifs du Développement Durables (ODD, Agenda 2030) au Plan de Mise en Œuvre de l'Accord de Paris. Converger les efforts pour la réalisation des objectifs ciblés au niveau des deux Agendas.

6 Réalisation d'une étude minutieuse des besoins en financement pour chaque secteur et l'intensification des financements reçus à travers l'exploitation des divers canaux et sources mis à disposition par la Convention.

7 Mise en place d'un programme national d'accroissement des capacités inspiré des programmes et activités préexistants sous la Convention en vue de renforcer les compétences et le savoir-faire.

8 Lancement des programmes climatiques prenant en considération le facteur genre et mettant le point sur l'importance de l'égalité entre les sexes dans le traitement de la question climatique.

9 Initiation de la concrétisation de l'Accord de Paris au niveau régional en faisant des villes tunisiennes des catalyseurs de la lutte contre les changements climatiques.

10 Amélioration de la transparence quant aux projets climatiques entrepris à la fois pour l'adaptation et l'atténuation sans oublier la transparence au niveau de la Finance Climat.



I. INTRODUCTION

Signer, adopter et ratifier. Telles sont les trois étapes respectives afin qu'un pays puisse adhérer officiellement au traité international qui est l'Accord de Paris sur le climat. Juridiquement^[1], ratifier un accord ou un traité implique au signataire de se conformer à tous les articles et de se soumettre aux sanctions stipulées dans le texte en cas d'infraction ou de non application de l'un des articles du traité.

Ceci est le cas de l'Accord de Paris sur le Climat entré en vigueur le 4 novembre 2016 marquant ainsi la fin d'une série de longues procédures de signatures et de protocoles juridiques qui ont démarré une année plus tôt, précisément le 12 décembre 2015 avec l'adoption de l'Accord par 195 Parties signataires de la Convention. Une fois l'Adoption acquise, la signature de l'Accord devenue officielle le 22 avril 2016 est célébrée au cours d'une cérémonie de

haut niveau^[2] comme un événement exclusif demeurant toutefois ouverte jusqu'au 21 avril 2017 conformément à l'article 20 de l'Accord de Paris.

Une fois le texte adopté et signé par une Partie, il ne restait plus que l'ultime étape correspondant à la ratification. De ce fait, et jusqu'à ce jour, 159 Pays ont ratifié l'Accord^[3]. La Tunisie a apposé quant à elle sa signature synonyme de ratification le 10 février 2017.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la ratification de l'Accord par une Partie ne pourrait garantir en aucune façon l'exécution immédiate de l'Accord et par conséquent provoquer une transformation du profil écologique et énergétique d'un pays. En d'autres termes, il manque encore une pièce décisive qui permettrait la concrétisation de l'Accord. C'est ce que nous appelons la mise en œuvre de l'Accord de Paris.



I. INTRODUCTION

Cette mise en pratique est citée dans plusieurs articles de l'Accord (articles 4, 11, 13, 14...) mais dépend aussi du contexte national de chaque pays et de ses besoins. Ceci veut dire que, pour reprendre le terme anglo-saxon "implementation", l'Accord de Paris peut prendre différentes formes avant d'arriver à la finalisation. Toutefois, le résultat sera toujours le même, c'est à dire la concrétisation des objectifs établis et définis par l'Accord de Paris.

Dans ce rapport, nous allons traiter la question de mise en œuvre et les volets décisifs que devrait comprendre un plan de mise en œuvre de l'Accord de Paris en Tunisie en mettant en exergue les principaux éléments à prendre en considération.

Nous examinerons également et un à un les volets nécessaires à une mise en œuvre réussie qui aboutirait à une intégration adéquate des composantes du changement climatique dans le plan de développement national.

En effet, les huit volets en question sont : l'adaptation, les pertes et les dommages, l'atténuation, le renforcement des capacités, la transparence, la gouvernance, la finance climat et la question du genre.



II. POUR GÉRER L'INÉVITABLE, LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS, C'EST L'ADAPTATION

L'Adaptation s'avère d'une importance critique pour des pays comme la Tunisie fortement vulnérables aux effets du changement climatique et qui sont sérieusement menacés par les impacts dévastateurs qui finiront par toucher presque tous les secteurs d'activité partant de l'agriculture jusqu'à l'état du littoral[4]. Cette stratégie de lutte, longuement sous-estimée, et ce même par les pays développés jusqu'à cette calamiteuse canicule de 2003[5] qui a engendré des dizaines de milliers de victimes en France[6] et dans de nombreux pays du sud de l'Europe.

**« L'atténuation vise à éviter l'ingérable,
l'adaptation vise à gérer l'inévitable ».**

Laukkonen et al., 2009



Notons que, lors du Sommet du G20 tenu le 7 et juillet 2017 à Hambourg, il a été décidé dans le cadre du nouveau Plan Climat^[7] de créer le « Global Partnership for Climate and Disaster Risk Finance and Insurance Solutions »^[8] dans le but d'accorder plus d'importance à l'Adaptation et d'accompagner les pays en développement dans les efforts qu'ils fournissent pour faire face aux conséquences des variations climatiques.

En Tunisie, les projets qui ciblent l'Adaptation, non seulement leur nombre est nettement insuffisant, mais aussi la vision de l'Etat n'est toujours pas claire sur le sujet. Faut-il rappeler que c'est une des priorités environnementales pour de nombreux pays notamment ceux qui sont les Moins Avancés et les Petits Etats Insulaires qui subissent de front les premiers effets des changements climatiques. En Tunisie, l'action pour l'Adaptation doit impérativement s'intensifier avec un Plan National d'Adaptation (PNA) unique répondant aux besoins spécifiques de la Tunisie.

Ce PNA Tunisien aura l'aspect d'un rapport qui résume les efforts déployés visant l'Adaptation et révèle le soutien effectif accordé par les pays développés, essentiellement les financements potentiels qui permettraient de préparer

le pays à résister aux éventuels impacts à travers une série de mesures nationales axées sur le renforcement de l'Adaptation.

Rappelons que le paragraphe 9 de l'article 7 de l'Accord de Paris instaure une obligation de se doter d'un Plan National d'Adaptation et de mettre en œuvre des mesures qui consistent notamment à « mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et /ou contributions utiles ».

Le coût de l'inaction est évalué par l'économiste Nicolas Stern entre 5 % et 20 % du PIB mondial et celui de l'action à 1 % du PIB mondial.



Le PNA nécessite d'être structuré autour d'un axe bien défini qui incorporera les besoins, les priorités et les projets retenus comme prioritaires. Tout ceci se fera sur la base d'une réflexion flexible et ouverte aux réajustements afin de pouvoir inclure les leçons et les enseignements à retenir qui permettraient de relever les prochains défis qui viendront s'ajouter.

Pour arriver à mettre en place un plan d'Adaptation effectif, il est nécessaire de renforcer la coopération avec les pays développés, de consolider le secteur de la recherche scientifique et de tirer profit des expériences et des pratiques réussies.

Ainsi, de nombreux Plans Nationaux d'Adaptation ont germé un peu partout. Tel est le cas, récemment, de la Belgique qui a annoncé la publication en ligne de son propre PNA pour la période 2017-2020[9].

Quant à la Tunisie, le PNA qu'elle doit élaborer ne peut être considéré comme un rapport premier de son genre puisque déjà en 2012, une étude sérieuse intitulée « Evaluation de la vulnérabilité, des impacts du changement cli-

matique et des mesures d'adaptation en Tunisie »[4] a été publiée traitant rigoureusement la vulnérabilité du territoire tunisien au niveau des différents secteurs comme :

l'agriculture, l'eau, le littoral et les écosystèmes. Cette contribution présente les résultats des projections en 2020 et en 2050 évoquant divers scénarios.

L'idéal serait donc, d'élaborer le PNA sur la base de l'étude sur la vulnérabilité et en tirant profit des autres rapports officiels de référence comme la Stratégie Nationale d'Adaptation du Secteur de Tourisme[10], la Stratégie Nationale d'Adaptation de l'Agriculture et des Ecosystèmes[11], la Stratégie Nationale d'Adaptation du Secteur de la Santé[12] ainsi que le Projet de Résilience Côtière[13] mis en place actuellement par l'APAL. Sans oublier les dizaines d'autres rapports officiels rarement valorisés comme la Stratégie de Développement Durable des Oasis[14] qui traite dans son dernier chapitre le cas d'adaptation aux changements climatiques.



Le Plan d'Adaptation Tunisien doit donc intégrer les analyses figurant dans les rapports officiels et enrichir le débat en consacrant un intérêt particulier aux mesures et aux programmes qui seront plus tard déployés.

En effet, la politique d'Adaptation doit être claire au sujet des projets déjà mis en place et ceux proposés. Par ailleurs, des précisions s'imposeront à mesure que l'on arrive à la phase d'exécution des projets à l'échelle nationale ou régionale et plus particulièrement les secteurs touchés par ces stratégies.

Dans la droite ligne de la réflexion sur la nature du PNA tunisien, il est recommandé de prendre en considération "le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 "[15] qui recommande la compréhension de tous les facteurs de risques de catastrophes. Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement pourrait de même solliciter le National Adaptation Plan Global Network qui a soutenu un bon nombre de pays en développement en facilitant l'échange d'expertise et en supportant le développement et l'implémentation des Plans Nationaux d'Adaptation.



III. LES PERTES & LES DOMMAGES

Nous avons déjà analysé l'Adaptation et révélé son importance pour s'opposer aux catastrophes. Mais, que devrions-nous faire une fois que la catastrophe devienne réalité et que l'Adaptation ne suffise plus pour faire face à un aléa climatique (risque) ?

“ Loss and damage is the adverse effects of climate change that go beyond peoples’ capacity to cope and adapt to climate change impacts.” [17]



La réponse réside dans ce que nous appelons le système des Pertes et des Préjudices[16], concept récent issu de l'Adaptation mais qui reste encore mal défini alors qu'il n'y a pas encore d'unanimité sur la question parmi les experts. De plus, jusqu'à ce jour, la question des sources de financement pour pallier aux pertes et aux préjudices touchant les pays impactés reste floue selon l'analyse de Julie-Anne Richards et Liane Schalatek[17]. N'empêche que la Tunisie doit suivre de près la progression de ce volet et s'activer dans les réunions de négociations se déroulant dans le cadre des travaux du Mécanisme International de Varsovie créé en 2013 qui a institutionnalisé le concept.

Etant membre du Forum des Pays Vulnérables[18], la Tunisie, pays maghrébin où les effets du changement climatique commencent à se faire sentir de façon inquiétante, n'a plus vraiment le choix et doit se positionner au premier rang sur le dossier des pertes et des préjudices en se dotant d'une approche spécifique, avec ou sans l'appui des pays pionniers. En effet, il est possible de s'inspirer de la démarche de certains pays comme le Bangladesh, l'un des premiers à avoir sérieusement traité le dossier des Pertes et des Préjudices en étroite collaboration avec les Think Tank comme le Climate and Development Knowledge Network qui travaille sur les politiques climatiques lui permettant de développer plus tard sa propre Stratégie Nationale.



IV. LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES ÉMISSIONS

L'Accord de Paris ne dispose pas d'objectifs chiffrés en termes d'atténuation. Mais, il définit un cadre de réduction des émissions par des plans d'atténuation nationaux à travers les Contributions Déterminées au Niveau National (en anglais National Determined Contribution NDC).

Ayant initialement publié sa Contribution prévue (INDC)^[19] en août 2015, la Tunisie a maintenu le même rapport comme Contribution Déterminée Nationale et non-plus « prévue » après la ratification de l'Accord de Paris le 10 février 2017^[20], ce qui est juridiquement légal et autorisé selon l'article 3 du même accord.



Dans son rapport, la Tunisie vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous les secteurs (énergie, industrie, agriculture, forêts et affectations des terres, déchets) de sorte qu'une baisse de 41% de l'intensité carbone sera atteinte en 2030 si l'on prend l'année 2010 comme référence. Le pourcentage ciblé comprend deux volets : une partie conditionnelle qui s'élève à 28% correspondant à l'objectif primordial indépendamment des financements obtenus et une deuxième partie inconditionnelle de 13% de réduction qui sa réalisation dépend étroitement de l'appui de la communauté internationale en termes de financement, de transfert des technologies et de renforcement des capacités.

D'autre part, même si la contribution de la Tunisie cible à la fois l'atténuation et l'adaptation, un net et inquiétant déséquilibre est dès lors observé au niveau du budget requis, puisqu'environ 80% du budget seront destinés à l'atténuation, alors que 20% seulement seront attribués à l'adaptation.

Les NDC représentent un élément fondamental dans l'Accord de Paris et sont d'ailleurs citées dans les articles 4

(atténuation), 7 (adaptation), 9 (finance), 10 (mise au point et transfert des technologies), 11 (renforcement des capacités) et 13 (transparence).

Ainsi, nous pouvons affirmer que la mise en œuvre des NDC conditionne les autres parties de l'Accord et représente une étape initiale à franchir en vue de garantir l'effectivité de l'Accord.

Pour préparer et initier cette mise en œuvre de la NDC, la Tunisie a opté pour le soutien et l'expertise du centre de recherche NDC Partnership[21], créé pendant la COP22 à Marrakech. Cet organisme a pour but de renforcer la coopération multilatérale pour que les pays qui en font la demande puissent bénéficier pleinement de l'apport des nouvelles techniques leur permettant d'accéder aux sources de financement et à l'expertise requise et ainsi réussir à mettre en œuvre des programmes climatiques conséquents et crédibles.

Dans ce contexte, un atelier a été organisé par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement



PNUD et le NDC Partnership le 4 et 5 juillet 2017 à Hammamet. Le but affiché étant de lancer un processus de concertation avec les différentes parties prenantes pour l'élaboration d'une feuille de route qui faciliterait la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie. Par ailleurs, les travaux de groupes ont abordé le volet de l'atténuation concernant les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des forêts sans oublier le problème lié à la gestion des déchets. De même l'adaptation a été discutée à travers des secteurs clés comme celui de l'agriculture, des écosystèmes, du littoral et du tourisme ainsi que celui des ressources en eau et ses implications sur la santé.

Cette initiative à saluer constitue sans nul doute un bon début pour la mise en application des objectifs figurant dans la NDC tunisienne par l'amorce de réflexions débouchant sur des mesures pratiques à même de concrétiser le texte du rapport officiel et d'assurer sa conversion en politiques et en mesures pour atteindre des objectifs associés.

Ainsi, voit-on l'importance des phases d'élaboration de la NDC et de préparation du plan de mise en œuvre. Une

remarque de taille, il faut cependant exécuter toutes les actions sur le terrain en mobilisant les parties prenantes avant 2020. Par ailleurs, des recommandations ont été soulevées par les différents groupes de travail œuvrant au sein de l'atelier.

Un des défis majeurs à relever en priorité, consiste à mettre fin à la confusion au niveau institutionnel en désignant clairement l'unité ou l'entité nationale qui se chargera du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de la NDC. Ce qui nécessairement doit nous conduire à prendre conscience de la composante manquante dans la NDC tunisienne qui n'est autre que le principe de « la bonne Gouvernance ».

Dans ce contexte précis, la Gouvernance réfère à la mobilisation des parties prenantes actives aussi bien dans la société civile que dans le cadre politique à la tête duquel se placent les Autorités qui supervisent, sans trop intervenir, ces multiples activités. L'autre défi qui ne manque pas d'importance, c'est de faire preuve d'une volonté politique incontestable à tous les niveaux de la prise de décision. Ainsi, selon le rapport de Climate Development and



Knowledge Network (CDKN) sur la mise en œuvre des NDC [22], il faut entreprendre 6 arrangements pour renforcer le cadre de la gouvernance :

- Examiner les arrangements institutionnels actuels.
- Mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la NDC.
- Etablir des arrangements institutionnels.
- Renforcer les capacités au sein du gouvernement.
- Mobiliser les parties prenantes.
- Elaborer des cadres juridiques.

En faisant participer les différentes parties prenantes (Ministères, secteur privé, secteur public et société civile) au processus d'élaboration de la feuille de route qui inclue la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie, cela favorisera certainement l'appropriation, l'implication et la mobilisation de tous ces acteurs. C'est la raison pour laquelle il est urgent, au cours des prochaines étapes, de présenter un calendrier d'exécution accompagné d'une répartition rigoureuse des tâches. De même, il faudrait se doter d'une vision à long terme puisqu'une fois la NDC sera mise en

œuvre, il faudrait veiller à sa mise à jour tous les 5 ans et augmenter les ambitions comme le précise l'Accord de Paris ce dernier, dans son article 4 comportant des dispositions pour la préparation de NDC successives (figure 1) à partir de 2020.

Il faut signaler que chaque pays est appelé à présenter un schéma de progression par rapport à l'édition précédente. Ainsi, la Tunisie doit-elle bien s'acquitter de sa tâche, à savoir accroître ses ambitions et remplir ses engagements, notamment ses capacités techniques afin que les prochaines contributions et les futurs plans de mise en œuvre soient effectués par des experts nationaux.

RATIFICATION DE L'ACCORD DE PARIS ET MISE EN ŒUVRE INITIALE DES CDN

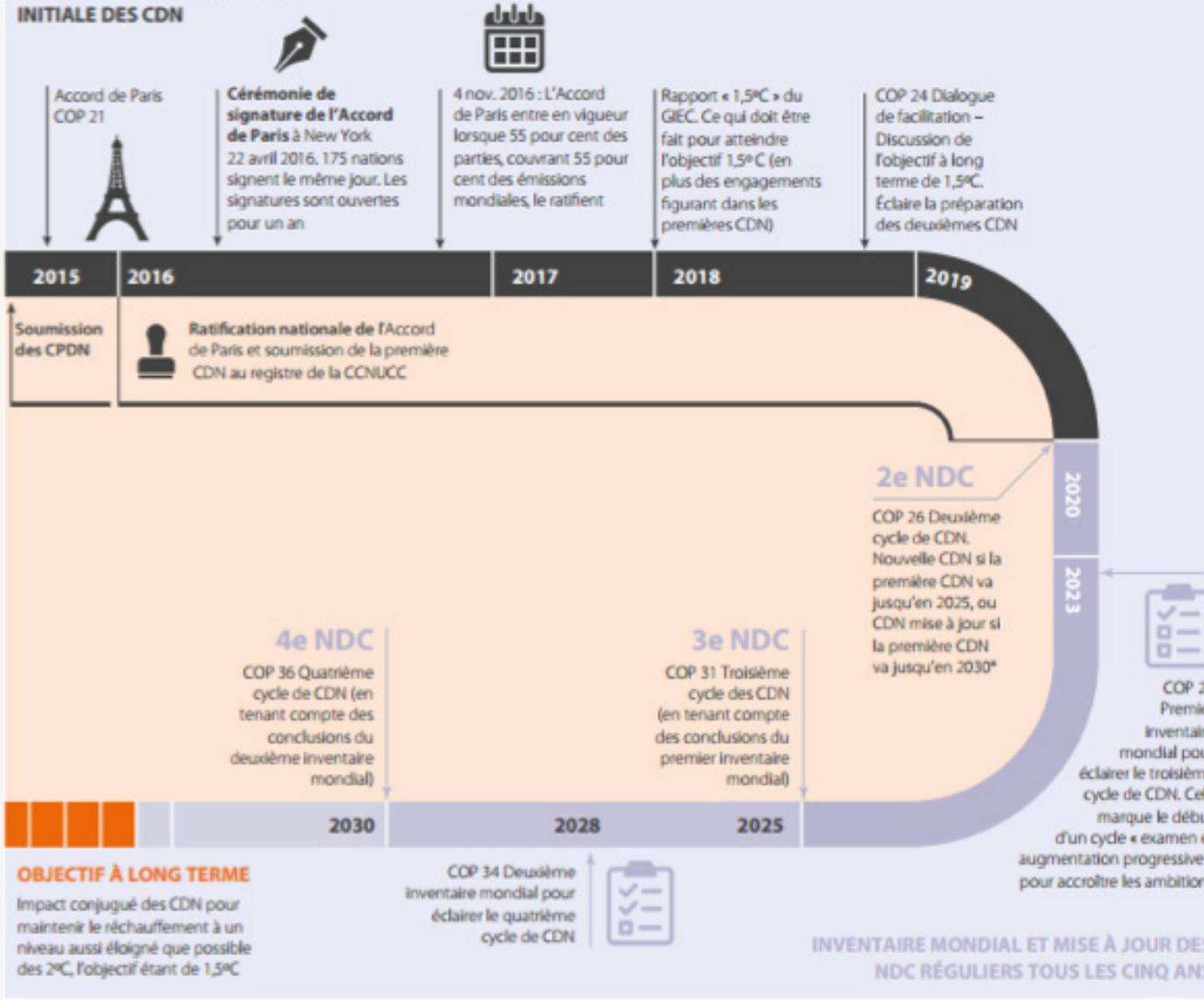


Fig1 : Cycle des Contributions Nationales Déterminées. Source : Planifier la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au Niveau National, CDKN & Ricardo Area.

* NB : En 2020, les pays dont la NDC comporte un calendrier allant jusqu'en 2015 sont priés de communiquer une NDC mise à jour d'ici à 2020, puis tous les cinq ans, tandis que les pays dont les NDC comportent un calendrier allant jusqu'en 2030 sont priés de communiquer ou de mettre à jour leurs contributions d'ici à 2020, puis tous les cinq ans. Le calendrier est divisé en trois sections distinctes : (1) Préparation et mise en œuvre initiale (noir) ; (2) Examen et mise à jour des NDC tous les cinq ans (bleu) ; et (3) Objectifs à long terme (orange).



V. FINANCE CLIMAT

“Finance, as we all know, is at the very heart of the successful implementation of the Paris Agreement.” Patricia Espinoza

La question de la finance du climat est, sans conteste, le volet le plus important mais aussi le plus épineux.

Elle est en effet censée alimenter les stratégies des pays en développement afin de tacler les effets du changement climatique pour un mode de développement neutre en carbone. L'architecture du financement climatique est complexe et se trouve canalisée à travers des fonds multilatéraux et des fonds bilatéraux^[23] avec plus d'informations et de transparence au niveau des fonds aussi bien multilatéraux que bilatéraux.

Par ailleurs, quand des fonds sont demandés ou reçus, les gouvernements doivent équilibrer la répartition des financements entre adaptation et atténuation tout en augmentant significativement le socle de financement pour les projets d'adaptation.



Selon l'article 11 de l'Accord de Paris, les flux financiers doivent impérativement figurer dans des rapports précisant le financement reçu ou bien donné. Le même article stipule que nous devons correspondre nos besoins en financement aux flux financiers et préparer la meilleure stratégie pour y accéder. En d'autres termes, il faudrait que la Tunisie identifie ses besoins en financement pour chaque volet : adaptation, atténuation, processus de Mesure Reporting et Vérification (MRV) et renforcement des capacités sans omettre d'y inclure le budget correspondant à chaque projet. Dans une étape plus avancée, il faudrait penser à identifier les sources de financements les plus appropriées.

Le Fonds Vert pour le Climat :

Plusieurs voix considèrent qu'il est judicieux, quand on discute le sujet des financements, d'évoquer l'opportunité que représente le Fonds Vert pour le Climat (en anglais Green Climate Fund GCF).

Il s'agit en réalité d'un mécanisme financier établi dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et qui agit en tant qu'entité opérationnelle pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris 2015.

Il a été créé par un accord conclu par 194 pays membres à la 16ème Conférence des Parties en 2010 dans le cadre de l'Accord de Cancun pour aider les pays en développement à réagir aux changements climatiques en investissant dans un développement résilient à faible teneur en carbone.

Le GCF vise à aider les pays en développement à parvenir à un changement de paradigme vers des alternatives plus propres, à faible émissions permettant d'accroître le développement tout en tenant compte des facteurs climatiques, en finançant des projets de transformation et des programmes soit d'adaptation soit d'atténuation. Une caractéristique essentielle du Fonds est qu'elle vise également à encourager les investissements du secteur privé dans ces domaines par le biais de mécanismes qui lui sont intrinsèques.

Par ailleurs, la Tunisie doit s'activer dans l'acquisition des financements depuis l'avènement du Fonds Vert puisque nous souffrons actuellement d'être mal classés (figure 2) dans la liste des pays ayant reçus des financements du GCF alors que nous pourrions accroître largement le montant du budget qui nous est attribué.

Approved Project Spending by Country

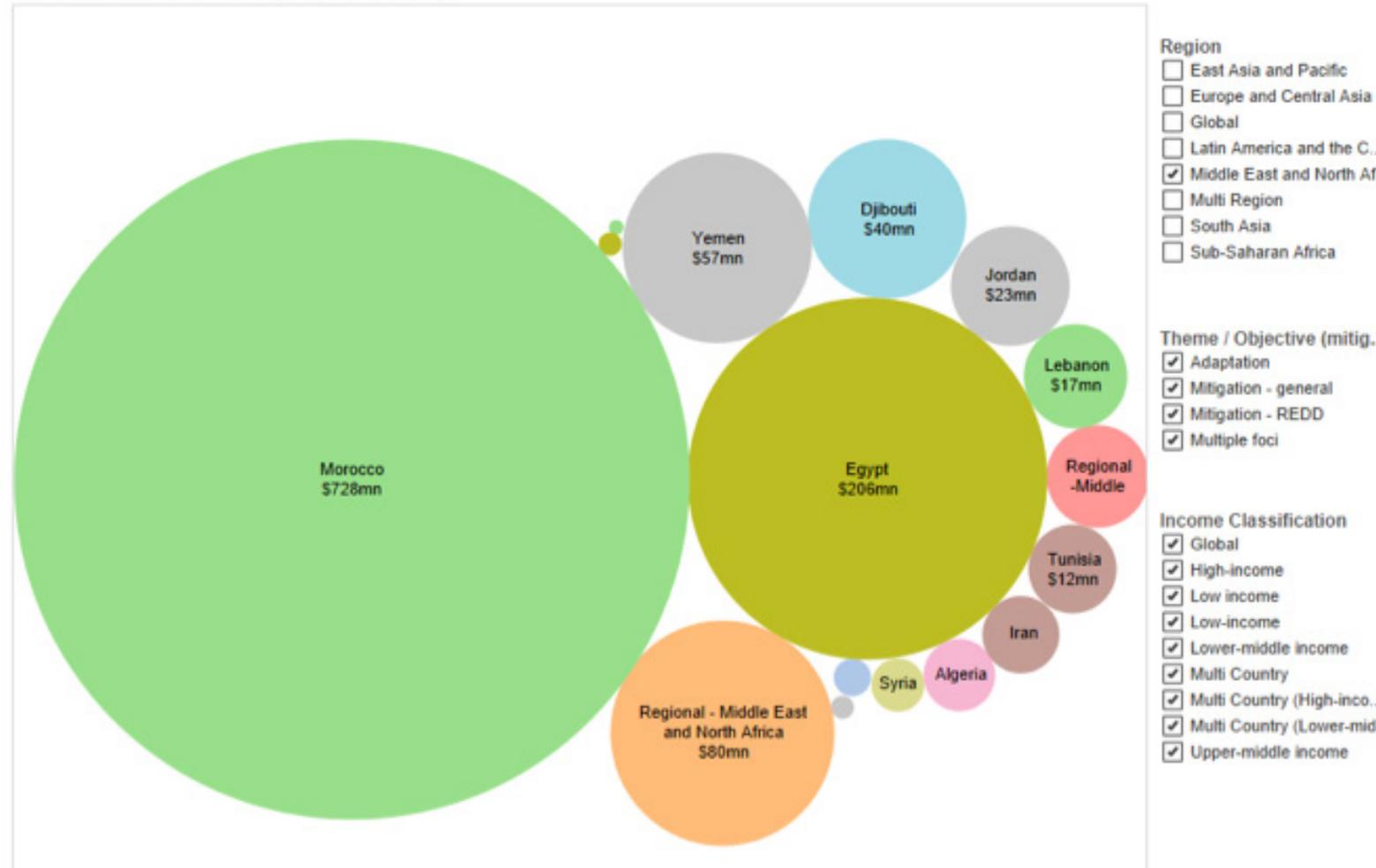


Fig2 : Dimension des fonds qui seront accordés aux pays de la région MENA (Sur la base des promesses faites par les pays). Source : Climate Funds Update.

Avec un financement actuel de 10,3 milliards de dollars[24], le Fonds Vert pour le Climat (GCF) est le fonds climatique le plus important au monde (figure 3). En effet, il a été conçu comme principal instrument financier répondant à l'engagement mondial des économies avancées et dans l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

Fig 3 : Dimensions des financements climatiques.
Source : Climate Funds Update.

Fund sizes
(based on pledges made by countries)





D'après l'analyse de Smita Nakhooda et al.[25], le montant total approuvé en faveur des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élève à 701 millions\$ pour un ensemble de 58 projets. Le montant total versé atteint 83 millions\$ pour l'exécution d'un ensemble de 28 projets.

Il est à noter que nos voisins l'Egypte et le Maroc vont recevoir respectivement à eux seuls 195,50 millions\$ et 355 millions\$ du total des financements climatiques approuvés dans la région. Ce qui fait 80% du budget total approuvé. En contrepartie, la Tunisie ne reçoit que seulement 12,43 millions\$[26] sachant que c'est une opportunité pour accéder à des ressources importantes pour financer les projets qui s'inscrivent dans l'action climatique et aussi les institutions publiques spécialisées dans le domaine.

Parmi les projets et les programmes tunisiens financés par le GCF :

- Un projet de Renforcement des Capacités : Le projet Readiness-Tunisie.
- Un projet d'Adaptation: Addressing Climate Change Vulnerabilities and Risks in Vulnerable Coastal Areas of Tunisia (en 2012).
- Un projet sur l'Atténuation: Tunisia's First Biennial Update Report (en 2014)

Le cas du programme Readiness de la Tunisie[27] : c'est un programme de financement visant à renforcer l'appropriation par les pays et l'accès aux Fonds. Le programme fournit des ressources pour renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales désignées (NDA) ou des points focaux et des entités d'accès direct pour s'engager efficacement avec le Fonds. Les ressources peuvent être fournies sous la forme de subventions ou d'assistance technique.



Tous les pays en développement peuvent avoir accès au Programme de préparation du GCF et le Fonds vise un solde de 50% de l'allocation de soutien à la préparation aux pays particulièrement vulnérables, y compris les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États africains.

Le programme Readiness prévoit :

- Jusqu'à 1 million de dollars par pays par an. De ce montant, les NDA ou les points focaux peuvent demander jusqu'à 300 000 de dollars par an pour aider à établir ou renforcer un NDA ou un point focal pour satisfaire aux exigences du Fonds.
- Jusqu'à USD 3 millions par pays pour la formulation de

plans d'adaptation.

Il existe même un guide en ligne^[28] qui explique comment un Etat donné peut accéder au programme Readiness et bénéficier des fonds disponibles.

Au sein de ces plafonds de financement spécifiques, les pays peuvent soumettre des propositions multiples au cours de plusieurs années afin de mieux répondre aux besoins du pays au fil du temps. Des propositions multiples peuvent être mises en œuvre par des entités d'accès direct, des entités accréditées internationales ou des partenaires de livraison, afin de mieux répondre aux domaines d'expertise et d'opportunités comparatifs. Cela s'applique à toutes les activités de préparation, y compris la planification de l'adaptation.



VI. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Afin de réaliser les objectifs primordiaux de la Tunisie en matière d'adaptation et d'atténuation, il est indispensable de s'acquitter d'une certaine capacité d'action. De ce fait, le renforcement des capacités figure comme un élément indispensable pour la mise en application des différents articles de l'Accord de Paris. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, la Tunisie devrait mettre en place un plan national de renforcement des capacités. Ce dernier aurait pour but la maîtrise des techniques d'adaptation et d'atténuation ainsi que le partage du savoir-faire. Ledit plan de renforcement des capacités, devrait inclure les négociateurs, les experts, les étudiants et les militants. Il doit aussi cibler le secteur de l'éducation et celui de la sensibilisation du grand public. Cela ne serait réalisable qu'après l'identification des lacunes en termes de compétences techniques et scientifiques.



Ils existent déjà de nombreuses agences et structures spécialisées dans le renforcement des capacités sous l'égide de la CCNUCC. Récemment, avec l'Accord de Paris, nous avons assisté à l'émergence de deux entités spécialisées qui sont :

- **Le Comité de Paris sur le Renforcement des Capacités (PCCB)** co-présidé par le Maroc et qui va identifier les manques et les besoins, favoriser une coopération internationale et définir des possibilités pour renforcer les moyens mis à la disposition de l'action sur le climat. Les termes de références du Comité ont été définis lors de la COP22 à Marrakech.

- **L'Initiative de Renforcement des Capacités pour la Transparence (CBIT)** : son but est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour les activités de transparence pour les pays en développement.

Pour que ça réussisse, le plan tunisien de renforcement des capacités doit être conçu par les spécialistes tunisiens en la matière et qu'il soit renforcé par l'intervention des

experts étrangers mais seulement en tant que facilitateurs et non pas en tant que commanditaires ou bien propriétaires de l'initiative.

Etant donné que ce travail est très important mais dur, il serait conseillé de mettre en place une cellule qui veille sur l'atteinte des objectifs tunisiens en matière de renforcement des capacités sur le long terme et qui œuvre en parallèle à l'intégration des programmes portés à l'échelle internationale. De même, le plan de renforcement des capacités doit se focaliser impérativement sur les nécessités en particuliers ce qui est le plus urgent et de voir le type de renforcement et les secteurs touchés.

Parmi les activités de la Tunisie classées en tant que faisant partie du renforcement des capacités, nous répertorions 63 activités[29] depuis 2005 dont les plus nombreux sont axés sur l'atténuation avec 12 programmes, l'aide à la prise de décision suivit du transfert des technologies, l'éducation et l'adaptation.



VII. LA TRANSPARENCE

La transparence des actions est d'une importance cruciale pour le bon fonctionnement de l'Accord de Paris étant donné que cela permet d'installer un esprit de confiance entre les Parties en apportant plus de précision au niveau des efforts déployés ce qui accroîtrait l'efficacité des actions entreprises.

Dans la large définition du terme, la Transparence implique les émissions, les objectifs, la mise en œuvre, l'adaptation et pour finir, la question aigüe de la Finance Climat (Climate Finance).

D'ailleurs, dans cette même optique, l'Accord de Paris a établi un système commun de transparence pour toutes les Parties. Ce cadre reste à vrai dire incompris et manque de précision par rapport aux autres processus de transparence existant à la CCNUCC et dans le protocole de Kyoto.



La Tunisie, comme le reste des Parties signataires de l'Accord de Paris, est invitée à partager des informations régulièrement avec le secrétariat les efforts développés pour l'adaptation, les variations réalisées au niveau des inventaires nationaux de GES, la baisse des émissions et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa NDC sans oublier les éventuelles aides financières reçues. La communication sur la transparence doit se faire tous les deux ans au minimum. Elle sera par la suite examinée par le Secrétariat par l'intermédiaire du Groupe de Travail Spécial de l'Accord de Paris.

A solid transparency system is key for enabling rising country ambition, and is thus a critical component of a successful Paris

Par ailleurs, Il faut retenir le fait que la Transparence à l'échelle nationale doit être en conformité avec celle qui s'applique à l'échelle internationale, à travers une démarche qui favorise l'esprit de confiance dans l'action collective. En effet, Deprez et al., ont identifié quatre principes de Transparence auxquels, selon eux, il faudrait se conformer dans le nouveau régime climatique, à savoir :

1. L'Adéquation du système de transparence sous les nou-

velles dispositions de la politique climatique.

2. L'universalité et l'autodifférenciation dans le nouveau système de transparence.
3. La non-régression et l'amélioration continue du nouveau système de transparence.
4. Le maintien de l'esprit de Paris et le relèvement du niveau d'ambition.

L'un des systèmes anciens établis pour assurer la Transparence, c'est le système de Mesure, Rapportage et Vérification **MRV**. Le concept **MRV** est apparu à Bali (COP13, 2007) traitant tous les aspects abordant la Transparence et qui inclut :

- a) **Mesurement** : la Collecte et l'évaluation des données.
- b) **Reporting** : Les Communications Nationales et les Rapports Biennaux.
- c) **Verification** : La Consultation nationale et évaluation

Il faut savoir que, depuis 2000, et conformément à l'article 12-1 de la Convention, la Tunisie a soumis 2 Communications Nationales[30]. De plus, et d'après les dispositions de la Décision 2/CP.17 la Tunisie a déjà publié 2 Rapports Biennaux[31], 1 Inventaire des GES[32] et est en train de préparer sa 3ème Communication Nationale.



VIII. LA GOUVERNANCE & LES VILLES

Avec l'introduction de la décentralisation et de la démocratie participative dans la nouvelle Constitution de 2014, les collectivités locales et régionales tunisiennes qui seront élues (administrations et conseils municipaux) sont appelées à mettre en place des dispositifs qui faciliteraient la mise en œuvre de l'Accord de Paris à l'échelle locale et régionale grâce à la concertation citoyenne et le dialogue entre les élus locaux, les citoyens et la société civile, ainsi que toutes les parties prenantes à l'élaboration des décisions et de l'action climatique.



En effet, les villes, partout dans le monde sont considérées comme source d'aggravation du problème climatique avec une empreinte écologique considérable qui dépasse 70% des sources d'émissions mondiales de CO2[33] surtout dans les mégapoles mondiales où la densité démographique est particulièrement élevée. Les villes se trouvent donc dans une situation délicate et fragile puisqu'elles subissent de front les impacts du changement climatique. Tel est aussi le cas des villes tunisiennes qui se trouvent dans l'obligation de jouer un rôle de catalyseur en multipliant les actions climatiques ciblées afin de sensibiliser, de conscientiser un public de plus en plus large qui serait

à même de garantir une meilleure adaptation et une protection effective contre les effets dévastateurs des changements climatiques.

Faut-il encore le rappeler, à l'échelle mondiale, 2508 villes se sont engagées à se conformer à l'Accord de Paris à travers des engagements répertoriés. A titre d'exemple, la ville de Salé au Maroc s'est engagée de réduire d'au moins 20% de ses émissions de GES entre 2008 et 2020[34] grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action pour les énergies durables qui a été finalement adopté par le Conseil de la ville.



IX. GENRE ET CLIMAT

La question du genre est discutée dans le cadre de la CCNUCC à travers le Plan d'Action de Lima sur le Genre^[35]. Concernant l'Accord de Paris, la notion de Genre est représentée par l'expression « d'égalité des sexes ». Certes, ce volet n'a même pas bénéficié d'un article qui s'y rapporte. Toutefois, le Préambule le mentionne en confirmant que «les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre génération. »

La même notion est citée dans l'article 7 relatif à l'adaptation insistant que « les Parties prenantes reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes... ». De plus, le sujet de l'égalité des sexes est inclus au sein de l'article 11 qui cible le renforcement des capacités à travers un processus « efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes ».



Les recherches ont montré que les femmes, spécialement les femmes pauvres dans les pays en développement, sont souvent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques à cause des inégalités existantes. D'ailleurs, les femmes et les enfants sont 14 fois plus exposés à la mort[36] que les hommes lors d'une catastrophe.

En Tunisie très peu de programmes environnementaux et de politiques climatiques prennent en considération le facteur genre. Le constat révèle que, les femmes sont les premières victimes des conséquences des changements climatiques puisque ce sont elles qui effectuent à la fois des tâches domestiques quotidiennes, mais aussi des responsabilités contraignantes à caractère social et en dehors du foyer. Ceci implique que dans toutes les mesures prises dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris que ce soit pour des projets axés sur l'atténuation ou bien l'adaptation ou même des programmes de renforcement des capacités, il faut prendre en compte le facteur genre ou égalité des sexes favorisant ainsi davantage de programmes ambitieux qui soutiennent des parcours de développement sûrs, équitables et qui respectent les considérations de genre tout en reconnaissant l'apport des femmes dans divers domaines.

Parmi les démarches spécifiques axées sur la question du genre dont la Tunisie doit s'acquitter, citons :

a) l'Atténuation : les mesures d'atténuation doivent respecter l'égalité entre les sexes tout en soutenant les activités économiques et en apportant des solutions pour éradiquer la pauvreté, et permettre ainsi l'accès équitable aux ressources énergétiques propres et aux moyens de transport moins polluants.

b) l'Adaptation : la planification et la mise en œuvre de l'adaptation doivent respecter les considérations de genre et encourager l'inclusion d'une approche communautaire sensible au genre.

Veiller à ce que l'information sur les impacts, la vulnérabilité et les mesures d'adaptation au changement climatique comprennent une analyse comparative entre les sexes.

c) la Finance : le financement à long terme devrait inclure l'égalité des sexes comme critère d'attribution du financement.



X. CONCLUSION

Tels sont les principaux volets que devrait comprendre le plan national de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Tous les volets évoqués dans le rapport devraient être étudiés et exécutés conjointement. D'autres sujets qui ne manquent pas d'importance pourraient être inclus comme l'intégration des jeunes dans le processus des négociations ou encore l'appui aux start-ups qui œuvrent pour un environnement durable et sain.

Il s'avère que la planification de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Tunisie est cruciale pour la cohérence de la politique climatique tunisienne et pour la sauvegarde des ressources.

En effet, le défi est de taille, car le débat gagnerait à être plus clair et les difficultés relevées pourraient être alors plus facilement transcendées de même que les objectifs seraient logiquement atteints si des efforts sont faits pour améliorer la compréhension du sujet et l'implémentation de l'Accord de Paris à l'échelle nationale.

Le travail effectué par le Ministère de l'Environnement Tunisien sur la mise en œuvre de la NDC demeurera insuffisant tant que l'on continuera à écarter la vision globale à court, moyen et à long terme qui permettrait de saisir toutes les composantes de l'Accord de Paris et de se projeter vers l'avenir.

Le plan de mise en application de l'Accord de Paris sur le Climat en Tunisie devrait aussi s'aligner avec les objectifs du développement durable et les engagements de l'Agenda 2030. Il est même plus judicieux d'avoir un plan commun pour l'Agenda 2030 et pour l'Accord de Paris et de se doter d'une vision qui permettra d'en tirer bénéfice car les deux programmes sont plutôt complémentaires.



RÉFÉRENCES

- [1] Recueil des clauses finales des traités multilatéraux, 2006. Publication des Nations Unies numéro de vente : F.06.V.3.
- [2] Cérémonie de signature de l'Accord de Paris. En ligne : <http://newsroom.unfccc.int/fr/accord-de-paris/dispositions-organisationnelles-ceremonie-signature-accord-paris-22-avril/>
- [3] Statut de ratification de l'Accord de Paris. En ligne : http://unfccc.int/paris_agreement/items/9444.php
- [4] Evaluation de la vulnérabilité, des impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation en Tunisie. 2012. En ligne : http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/dgeqv/vulnerabilite_adaptation.pdf
- [5] Bulletin d'Alerte Environnementale. Impacts de la canicule 2003 en Europe. PNUÉ, Mars 2004.
- [6] Denis et al., Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 en France. En ligne : http://www.cepidc.inserm.fr/inserm/html/pdf/beh_45_46_2003.pdf
- [7] Annex to G20 Leaders Declaration G20 Hamburg Climate and Energy Action Plan for Growth. July 2017. En ligne : https://www.g20.org/Content/DE/_Anlagen/G7_G20/2017-g20-climate-and-energy-en.pdf?__blob=publicationFile&v=5
- [8] G20 summit: Leaders welcome the creation of a "Global Partnership for Climate and Disaster Risk Finance and Insurance Solutions". En ligne : <https://www.insuresilience.org/g20-summit-leaders-welcome-the-creation-of-a-global-partnership-for-climate-and-disaster-risk-finance-and-insurance-solutions/>
- [9] Plan national d'adaptation pour la Belgique. Commission Nationale Climat. Mai 2016. En ligne : https://www.cnc-nkc.be/sites/default/files/report/file/nap_fr.pdf
- [10] Tourisme et changement climatique en Tunisie : Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique du secteur touristique en Tunisie. Novembre 2010. En ligne : <http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Tourisme-et-changement-climatique-%E2%80%93-Evaluation-des-impacts.pdf>
- [11] Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques. Janvier 2007. En ligne : <http://www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Strat%C3%A9gie-nationale-d%E2%80%99adaptation-de-l%E2%80%99agriculture.pdf>
- [12] Stratégie Nationale du Secteur de la Santé au Changement Climatique. Janvier 2010. en ligne :
- [13] Projet de Résilience Côtière. APAL. En ligne : http://www.apal.nat.tn/site_web/Files/ProjetResilience.pdf
- [14] Stratégie de Développement Durable des Oasis en Tunisie. Mars 2015. En ligne : http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/projet_etude/projet_GDEO/3_1.pdf
- [15] Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030. ONU, mars 2015. https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

- 
- [16] Guide en ligne sur les Pertes et les préjudices. UNFCCC. En ligne : http://unfccc.int/adaptation/workstreams/loss_and_damage/items/6056.php
- [17] Julie-Anne Richards et Liane Schalatek. Financing, Loss and Damage: A Look at Governance and Implementation Options. Mai 2017. En ligne : https://us.boell.org/sites/default/files/uploads/2017/05/loss_and_damage_finance_paper_update_16_may_2017.pdf
- [18] Climate Vulnerable Forum. En ligne : <https://thecvf.org/>
- [19] Contribution Prévue Déterminée au Niveau National. Aout 2015. En ligne : <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Tunisia%20First/INDC%20Tunisie%20VF%205%20aout%20Valid.pdf>
- [20] Status of Ratification, UNFCCC. En ligne: http://unfccc.int/paris_agreement/items/9444.php
Planifier la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale, CDKN & Ricardo Area.
- [21] NDC Partnership. En ligne : <http://www.ndcpartnership.org/fr/about-ndc-partnership>
- [22] Climate and Development Knowledge Network, 2016 .Planifier la Mise en Œuvre de la Contribution Déterminée au Niveau National. En ligne : https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/05/CDKNJ4618_NDC_FRENCH_240417_WEB.pdf
- [23] Multilateral and bilateral funds. Climate FundsUpdate. https://us.boell.org/sites/default/files/downloads/CFF9_FR_Moyen-Orient.pdf
- [24] Status of Pledges and Contributions made to the Green Climate Fund Status, 14 July 2017. Green Climate Fund. En ligne: https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24868/Status_of_Pledges.pdf/eef538d3-2987-4659-8c7c-5566ed6afd19
- [25] Smita et al., Note régionale sur le financement climatique: Moyen-Orient et Afrique du Nord. HBS Amérique du Nord. Novembre 2013. https://us.boell.org/sites/default/files/downloads/CFF9_FR_Moyen-Orient.pdf
- [26] Climate Funds Update.
- [27] Readiness Proposal, January, 2016. En ligne : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466992/Readiness_proposal_-_Tunisia.pdf
- [28] Readiness Support, GCF. En ligne: <http://www.greenclimate.fund/gcf101/empowering-countries/readiness-support>
- [29] Capacity Building Portal, UNFCCC. En ligne: <http://unfccc.int/capacitybuilding/activities.html>
- [30] National Reports, UNFCCC. En ligne : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/10124.php
- [31] National Reports, UNFCCC. En ligne : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/reporting_on_climate_change/items/8722.php
- [32] Inventaire Des Gaz A Effet De Serre En Tunisie Pour L'année 2010. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. En ligne : <http://www.anme.nat.tn/fileadmin/user1/doc/actualites/Tunisie%20-%20Inventaire%20GES%202010%20-%20Vol%201%20-%20Rapport%20principal.pdf>
- [33] C40Cities. En ligne : <http://www.c40.org/ending-climate-change-begins-in-the-city>
- [34] Climate Action, UNFCCC. En ligne : <http://climateaction.unfccc.int/city/sale/morocco>
- [35] Lima Work Program on Gender, 2014. En ligne: https://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_gender.pdf
- [36] Gender and disaster risk reduction, Global Gender and Climate Alliance 2013. En ligne: <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Environment/PB3-AP-Gender-and-disaster-risk-reduction.pdf>